

# La Chronique de L'Oppidum

Journal d'information trimestriel de l'A.S.C.O.T. - Numéro 58 - Septembre 2005.

ISSN 1168.7908 - Le numéro 3 € - Abonnement 10 € - Imprimerie spéciale ASCOT -  
CPPAP 1105 G 85772- Directeur de publication : Y. Anglaret - Dépôt légal : 3<sup>ème</sup> trim. 2005

## FRONTIÈRES RÉELLES ET FRONTIÈRES VIRTUELLES

La notion de frontière est parfois difficile à cerner. Bien sûr, il existe les frontières officielles mais d'autres, sont beaucoup plus indéfinissables.

Souvenez vous des nuages de Tchernobyl qui se seraient arrêtés aux frontières de notre pays sauf qu'on avait oublié qu'elles avaient été abolies par l'Europe....

Les frontières peuvent servir à défendre le pré carré de chacun. On les suppose lorsqu'un site controversé agite le Landernau archéologique local.

Lors d'une conférence ou d'un débat, lorsqu'il est fait état des sites archéologiques régionaux, on s'arrête systématiquement à Augustonemetum, chef lieu des Arvernes. Les Gaulois ne seraient donc pas allés sur les Côtes et sur Chanturgue, car il devait y avoir une frontière qui interdisait l'accès de ces plateaux en bordure de la ville ?

Par ailleurs, il semble que d'autres frontières aient existé, ce devrait être le cas du plateau de Merdogne où les multiples fouilles n'ont permis de mettre au jour que des cailloux qui seront utilisés plus tard à la reconstruction d'un rempart.

Ce rempart devait être la « ligne Maginot » de l'époque, mais inviolable celle-ci puisqu'au aucun mobilier ni trace de la bataille de Gergovie n'a été à ce jour trouvé sur le plateau officiel.

« Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà »

Pascal.



Association pour la  
Sauvegarde des  
Côtes de Clermont  
Chanturgue

81, rue de Beaupeyras  
63100 Clermont-Ferrand

Site Internet :

[\(en reconstruction\)](#)

e-mail :

ascot@netcourrier.com

## La question...



Ce dessin était d'actualité en juin dernier, mais nous avons dû concevoir un numéro spécial suite au décès de Paul Eychart...

## SOMMAIRE

Éditorial	1
Témoignages P Eychart	2
P. Eychart, mon père	3
Souscription	3
Journée du Patrimoine	3
L'après P. Eychart	4
Situation à Chanturgue	4
Brèves	6
Abonnements	6

# Paul Eychart

L'infatigable polémiste du site de Gergovie, le professeur Paul Eychart, est décédé le 14 juin dernier dans sa 92<sup>e</sup> année, à Clermont-Ferrand, sans jamais avoir pu faire triompher sa thèse. Peintre reconnu, l'archéologie était son violon d'Ingres et sa passion. Depuis 1952, il se battait pour faire reconnaître le site des Côtes-de-Clermont comme véritable emplacement de la bataille de Gergovie, face à la version officielle qui situe l'oppidum à Merdogne – ou La Roche-Blanche – de l'autre côté de la métropole auvergnate. Paul Eychart avait fouillé à maintes reprises et retrouvé, sur « les Côtes », des quartiers commerçants gaulois et, surtout, sur un mamelon voisin, ce qu'il pensait être le camp de César. Plusieurs associations soutenaient sa démarche, l'Ascott, l'Association pour la défense du vrai Gergovie et la Fnassem.

A.-M. R.

*Beaucoup de gens (de tout le pays) nous ont interpellés à propos du décès de Paul Eychart. Nous avons décidé d'y consacrer à nouveau une partie de cette chronique.*

## Décès d'un grand archéologue français

« Paul Eychart, le fouilleur de Gergovie, est décédé le 14 juin 2005 à Clermont-Ferrand

Professeur de dessin aux Beaux-arts de Clermont-Ferrand, peintre de qualité, Paul Eychart arrive par hasard à l'archéologie. A partir de 1952, il fouille sur le plateau des Côtes de Clermont, dominant au nord la capitale de l'Auvergne, et reconnu dans les années 30 par Maurice Busset comme étant le site de Gergovie, contrairement à la tradition contestée qui identifie Gergovie à l'oppidum de Merdogne quelques kilomètres plus au sud.

Les fouilles de Paul Eychart sont éclairantes : il met au jour des quartiers commerçants, découvre un temple gallo-romain, des sépultures de l'âge du bronze. Ses découvertes, exposées au musée Bargoin à Clermont-Ferrand, montrent la richesse d'un site fortifié peuplé depuis le néolithique

Mais surtout, Paul Eychart met en évidence l'extraordinaire conservation du site de la victoire de Vercingétorix sur Jules César. Il retrouve notamment le plan détaillé du « Petit camp de César » (14 hectares tout de même) magnifiquement préservé sur la colline de Chanturgue restée naturelle, le grand camp ayant aussi subsisté jusqu'à nos jours dans le tracé exact de la ville de Montferrand. Son interprétation du long récit de César est affiné dans plusieurs ouvrages sur « La bataille de Gergovie »

Paul Eychart n'aura pas connu de son vivant la reconnaissance de ses travaux qui le placent dans la lignée des grands découvreurs du XIX<sup>ème</sup> siècle. En effet, une étrange coalition d'intérêts économiques, universitaires et politiques a stigmatisé le rebelle communiste plutôt que d'écouter le savant aux implacables démonstrations.

De 1958 à 2004, juste à côté des fouilles de Paul Eychart, une carrière détruit le tiers du plateau et des remparts de Gergovie. Pour détourner du scandale, il fallait maintenir la tradition du site de Merdogne que Napoléon III avait d'autorité rebaptisé Gergovie en 1863. Ce Gergovie du XIX<sup>ème</sup> siècle (en fait un oppidum secondaire de la Gaule habité après la conquête Césarienne) avait été glorifié par Pétain et plaisait à Valéry Giscard d'Estaing qui l'apercevait des fenêtres de sa propriété. François Mitterand, probablement présent aux manifestations pétainistes, ne reniait pas son passé en transférant le pouvoir symbolique de Gergovie à la Roche de Solutré et à Bibracte. Tout archéologue universitaire carriériste comprenait vite qu'il valait mieux ajouter sa barre à un échafaudage intellectuel branlant construit à coup de découvertes partielles et d'affirmations hasardeuses, plutôt que de porter attention à Paul Eychart. C'était d'autant plus facile que les fondations de cette construction intellectuelle dataient d'un malentendu du XVI<sup>ème</sup> siècle sur le nom d'une ferme. Située dans la plaine, la « vraie » ferme de Gergovie tire son nom antique du fait qu'elle était sur la route de la capitale de l'Auvergne, alors que la montagne la plus proche, Merdogne, n'a rien à voir avec Gergovie

Jusqu'à la fin de sa vie, Paul Eychart aura attaqué sans concession, et avec une grande délectation intellectuelle, ces archéologues « officiels » qui le méprisaient. La vérité progressera peut-être en étant portée par des hérauts moins exigeants et flamboyants que lui. Elle devra laisser au « faux » Gergovie de Napoléon III sa place dans l'histoire, sinon sur les panneaux d'autoroute. Il y a urgence pour le vrai Gergovie, site immense dont l'extraordinaire préservation a tenu à deux mille ans d'entretien agricole, interrompu il y a vingt ans. Le centre d'interprétation qu'appelle ce site historique majeur aura un nom tout trouvé. »

*Kléber Rossillon, président de la FNASSEM*

## Paul EYCHART, mon père

« Paul EYCHART eut de nombreux élèves, en effet, pendant 40 années il enseigna le dessin et la peinture à Clermont-Ferrand. Il transmettait un héritage qui, depuis des siècles, avait permis de créer les chefs d'œuvre que nous connaissons. Ses capacités d'enseignant étaient dues à cette science du dessin qu'il avait apprise dans sa jeunesse. Il n'avait cessé de l'approfondir comme moyen d'expression rigoureux et naturel.

La conception qu'il s'en faisait structurait la genèse de son Art. Par un travail permanent il en avait perfectionné le sens. Il lui était alors possible d'exprimer librement sa sensibilité et le sentiment qui s'en dégage. Sa liberté de facture par la reprise permanente des formes modulées par le mouvement de la vie permettait des accents spontanés et inventifs comme dans l'autoportrait de 1978. Toutefois, elle n'évinçait jamais la construction des formes, elle s'additionnait à celles-ci comme dans sa gravure sur la « Destinée ». Il pouvait peindre de nombreux portraits, des paysages et des compositions de personnages. Les portraits aux couleurs souvent assourdies, à la pâte finement étalée, définissaient une attention particulière pour le caractère et la personnalité du modèle. Les paysages évoquaient les lieux où il vécut. La plupart du temps, ils exprimaient la rusticité de cette terre sombre d'Auvergne aux contrastes décisifs avec ses ciels pesants mais gorgés de lumière et captifs de leur rayonnement. Quant aux compositions de personnages elles faisaient intervenir un sens critique de la société. Les accords de couleurs offraient une aération et une souplesse par cette science des valeurs qui est une modulation entre le clair et le sombre. Le tout était mené avec détermination et sans fatigue apparente, car le travail effaçait l'effort. Cette palette de tons subtils savait retrouver par d'autres moyens et d'autres sujets la leçon de COROT qu'il aimait et par là même, une des grandes traditions de la peinture française.

Deux sujets majeurs et récurrents étaient le socle de son Art. L'un réaliste au moyen de l'observation et d'un sentiment presque contemplatif recherchait le naturel des choses. L'autre plus symbolique, plus âpre mais plus tardif car à ce moment de sa vie il avait acquis une connaissance approfondie de la société, mêlant des accents amers à une nostalgie émouvante et exprimait ce manque d'harmonie entre elle et l'homme. Peindre et en assumer la capacité prenait alors un double sens : Celui des réalités révélées par le regard posé sur le monde tel qu'il est dans des œuvres à caractère souvent intimistes comme dans la forge de MAZIERES aux ESTRESSSES, mais aussi celui d'une signification oppressante de la société actuelle et son déficit d'harmonie entre l'homme et la nature. Cet art, posait des questions et cherchait ses propres réponses. Réponses dont l'histoire de l'art nous enseigne, et il le savait, qu'elles restent illusoire.

Malgré cet apport, Paul EYCHART ne devait pas connaître dans sa ville de Clermont-Ferrand la reconnaissance officielle à laquelle il pouvait prétendre. C'est dans son musée qu'il aurait souhaité avant de disparaître, pouvoir montrer ses recherches. Mais ce droit dispendieux donné à d'autres lui fut refusé. Et Clermont-Ferrand ne fait pas exception à la tendance de reconnaître exclusivement le déferlement de l'art officiel actuel. Cette politique affiche un mépris et un refus permanent de tout art indépendant alors censuré qui n'obéit pas à cette norme prétendant dépasser ce qui précède pour faire du neuf. Ce neuf, les célèbres « Merdes d'artistes »\* de MANZONI en sont un exemple caractéristique. Considérées comme des œuvres d'art, elles sont, elles, déposées dans des musées. L'obligation de reconnaître cette prétendue modernité se heurte au refus de quelques uns qui, ne l'acceptant pas remettent en cause son mercantilisme et sa médiocrité.

Cette hérédité de rébellion remonte bien loin dans l'histoire, elle a été une des constances de l'indépendance et de la valeur de l'art. Cette capacité de résistance a aussi été la particularité et la vie de Paul EYCHART. Il est honnête de le reconnaître. »

*Pierre EYCHART*

\* NDLR : Excréments d'artistes mis dans des bœufs.

**SOUSCRIPTION** : Dans notre prochaine chronique, nous proposerons un projet de stèle pour honorer la mémoire de P.EYCHART. Cette stèle pour laquelle nous allons faire établir plusieurs devis sera placée près du temple, sur une parcelle de terrain appartenant à L'ASCOT

**JOURNEES DU PATRIMOINE** : La situation sur Chanturgue n'étant toujours pas débloquée, nous avons décidé d'annuler la visite du 18/09 ce dont nous vous prions de nous excuser.

## « L'APRÈS » PAUL EYCHART

La disparition en juin dernier de P. EYCHART laisse un grand vide parmi nous mais nous lègue également, ne l'oublions pas, un héritage. Cet héritage est archéologique. L'ASCOT, il n'en attendrait pas moins d'elle, ne doit pas relâcher l'effort, même si la polémique autour de la localisation de GERGOVIE focalise moins l'attention.

De récentes découvertes, à CORENT notamment, font de l'ombre à un site officiel, qui ne doit son existence qu'à un continuel matraquage médiatique. Beaucoup de gens nous sont favorables parce qu'ils ne croient pas à la version officielle. Ils sont conscients qu'il existe aux Côtes tout un potentiel à découvrir et qu'un jour ou l'autre la passion qui nous anime, le travail et la ténacité prônés par P. EYCHART paieront.

Paul EYCHART nous a quittés doublement déçu pour ne pas avoir été reconnu comme peintre et considéré dans ses travaux d'archéologue. Il est évident qu'on nous « amuse » avec des « refouilles » sur l'emplacement du temple mis au jour par Paul EYCHART. Nous ne sommes pas contre ces fouilles dont le périmètre « cadennassé » n'apportera rien de plus à ce qui est connu. Elles ont débuté voici trois ans, un sondage a suivi, et cette année on a relevé la position des vestiges. A ce rythme, on risque de fouiller au même endroit pendant des années !

Si le plateau des Côtes n'est pas un oppidum, qu'on le prouve avec des fouilles sérieuses comme cela avait été dit lorsque celles de Merdogne avaient débuté. La politique de l'autruche n'apporte qu'un sentiment d'injustice et entretient la polémique.

Les valeurs que nous a transmises Paul EYCHART ne sont pas la moindre part de son héritage, qui comporte aussi la préoccupation de l'environnement. Lorsque la ZAC de TREMONTEIX se réalisera, un vaste chantier nous offrira, nous l'espérons, quelques découvertes. L'arrêt de la carrière ouvre une nouvelle ère. Les pouvoirs publics (Clermont Agglo) ont récemment pris l'initiative de structurer les Côtes et Chanturgue en chemins de randonnées, qui sont pour la plupart ceux que nous entretenons. Mais, plus que tout, notre association orpheline a besoin du soutien et de la fidélité de ses adhérents. Continuer inlassablement, reste le plus bel hommage que nous pouvons rendre à Paul EYCHART pour immortaliser son œuvre. Ensemble, efforçons nous de relever le défi.

### La situation au plateau de Chanturgue

#### 1 : Rappel historique de l'affaire

Le 29 janvier 1996, les consorts Léoty ont fait publier aux hypothèques une attestation de prescription acquisitive trentenaire sur 128 parcelles du plateau de Chanturgue, parcelles appartenant à la Ville de Clermont, à l'Etat par l'Administration des Domaines et divers particuliers

L'article 222.9 du code civil précise : Pour pouvoir prescrire, il faut :

- Une possession continue et non interrompue
- Paisible et Publique
- Non équivoque
- Et à titre de propriétaire

C'est lors d'une visite programmée du petit camp de César pour les « Journées du Patrimoine » en 1996 que l'ASCOT s'est heurtée, le mot n'est pas trop fort, à l'irascible occupant du plateau de Chanturgue.

Après quelques recherches, nous avons découvert au service des hypothèques l'acte de notoriété, qui a validé l'attribution des 128 parcelles, soit près de 12 ha aux époux Léoty.

Lors d'une prescription acquisitive, la personne qui a un titre de propriété normalement enregistré est dépossédée de son bien sans en être informée. Après avoir servi de révélateur dans cette affaire, l'ASCOT s'est mobilisée pour rechercher et informer les propriétaires spoliés des démarches à entreprendre. La personne qui veut récupérer son bien se trouve dans l'obligation d'engager une procédure devant le TGI. Bien évidemment, cette démarche engage des frais et n'est pas toujours financièrement positive. Qu'en est-il, quelles procédures ont été engagées ?

## 2 : Un palmarès de procédures judiciaires éloquent

**2.1 ; Référé de la Ville de Clermont** le 04 /02/1997 ; Demande d'expertise dont les conclusions le 28/01/1998 sont totalement favorables à la ville de Clermont. L'expertise comporte les témoignages, recueillis par l'ASCOT, de nombreux habitants du canton. Quant à nous, lors de l'expertise, nous sommes intervenus comme « Sachants ».

TGI Ville de Clermont/Leoty le 11/05/2000, condamnation de ce dernier à 8.000 F et aux dépens. Appel du jugement.

Cour d'Appel le 20/09/2001 ; confirmation du jugement de première instance et 18000 f. de condamnation. Pourvoi en cassation engagé.

Cour de Cassation le 13/06/2005, rejet du pourvoi, condamnation à 2.000 Euros...

**2.2 ; TGI Particulier/Léoty** le 07/07/1999 condamnation à 10.000 F et aux dépens, Léoty fait appel.

Cour d'appel le 28/09/2000 qui confirme le jugement TGI avec les dépens et 5.000 F. Pourvoi en cassation.

Cour de Cassation en juin 2001 ; Déchéance du pourvoi

**2.3 ; Référé ASCOT/Léoty** le 11/07/2000 concerne l'accès à 7 parcelles louées à l'ASCOT. Condamnation pour occupation illicite à 4.000 F et 5.000 F/mois pour occupation prévisionnelle. M Léoty fait appel puis se désiste.

**2.4 ; TGI Ville de Clermont/Léoty** pour que soient libérés les chemins d'accès et enlevés les panneaux d'interdictions. C'est la Ville de Clermont qui est déboutée par manque de précision, elle fait appel.

Cour d'Appel le 08/04/2005 qui annule le jugement au TGI, Extrait des attendus :

*« Statuant publiquement et contradictoirement, réformant le jugement du juge de l'exécution, assortit la condamnation des époux Léoty à rendre libre les chemins dont la Ville de Clermont est propriétaire ( Chemin dit de la plaine de Chanturgue, ex CR 36) et chemin d'exploitation des points A à D passant par B, condamnation prononcée par jugement du Tribunal de Grande Instance de Clermont-Ferrand du 11 mai 2000 confirmé par arrêt de cette Cour du 20 septembre 2001, d'une astreinte de 250 euros par jour de retard ;*

*Dit que cette astreinte commencera à courir le lendemain de la signification du présent arrêt, pour une durée de quatre mois.*

M Léoty, bien évidemment conteste ce jugement qui, selon lui ne permet l'accès du plateau qu'aux « Ayant droit de la Mairie ». Recours en cassation déposé..

**2.5 ; TGI de deux particuliers et epf.smaf/Léoty** le 10/06/2004. Condamnation pour les 3 procédures à 4.500 Euros. Les consorts Léoty font appel .

Cour d'Appel le 27/06/2005 : Jugement du TGI confirmé, condamnation de 6000 Euros pour les 3 procédures, 100 Euros par jour d'astreinte pour libérer les chemins et aux dépens.....

Au vu de ce qui précède, on peut s'interroger sur les raisons d'une situation qui n'évolue pas. Or, lorsque le justiciable est un procédurier qui ne veut rien entendre, il est indispensable de poursuivre la procédure en exécution forcée par l'intermédiaire d'huissiers. Ces démarches qui sont longues et onéreuses sont de nature à démobiliser bien des volontés et favorise le prédateur qui s'accroche au butin qu'il a acquis en toute illégalité

M Léoty a néanmoins fait un mauvais calcul, et très rapidement il risque d'avoir à régler une note conséquente qu'il ne pourra pas indéfiniment repousser.

## 3 . Le Bon et les méchants

En outre il a fallu procéder à bon nombre de constats d'huissiers, compléments indispensables aux diverses procédures. Récemment, suite à un constat destiné à contrôler si le jugement du 07/04/2005 avait été exécuté ( il ne l'était pas), une équipe de l'ASCOT s'est rendue sur le plateau dans la matinée du 10/06/05. Une fois de plus, nous nous sommes heurtés au personnage belliqueux des lieux, et nous avons dû faire appel à la police pour éviter que la situation dégénère.

Nous avons alors eu droit à la « totale » familiale. L'un des fils Léoty, après un mini rodéo a placé sa voiture au milieu du chemin interdisant d'ailleurs au véhicule de la police d'aller plus haut. Le père quant à lui, fit étalage de ses talents de comédien passant de l'agressivité habituelle au rôle de victime. Dans cette situation ubuesque, nous avons tous ressenti le même sentiment lors de la présence policière : Serions nous les méchants ?

**Chemin de promenade :** L'ASCOT vient d'effectuer le nettoyage du chemin qu'elle a créé il y a 3 années et qui permet d'accéder au plateau des Côtes à partir du Bd Panoramique en empruntant la rue Alexis Vigneron 100m après, prendre à droite, le début du chemin se trouve ensuite sur la gauche.

Sur le haut, on coupe le chemin de la Mouchette avant d'effectuer la fin de l'ascension (200m) en empruntant la chicane. Ce chemin est le plus facile pour accéder aux Côtes à partir de la Glacière.

**Travaux de l'ASCOT sur les remparts...**

Nous avons remis aux emplacements où ils se trouvaient les énormes blocs de pierre que le temps et les promeneurs ont fait tomber au bas du rempart...



**Blanzat :** Le jeudi 29 septembre, un diaporama sur l'histoire du rail dans le Puy de Dôme sera présentée par M. Anglaret, Président de l'association ASCOT. Foyer rural salle Marcel Cazals rue de la République à 20 h 30.

**Légion d'honneur :** Christian Bouchardy a été décoré cet été de la Légion d'honneur. Nous nous en félicitons. En effet cinéaste et photographe animalier, il est proche de nos préoccupations pour préserver l'environnement. Il connaît bien l'importance des Côtes de Clermont et récemment nous avons parcouru ensemble le plateau. A son initiative l'ASCOT y a réalisé un travail sur les zones humides (voir Chronique de Mars 2005)...

Bulletin d'abonnement à <b>“La Chronique de l'Oppidum”</b> à retourner à <b>ASCOT</b> , 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand
Nom / Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Souhaite recevoir « La Chronique de l'Oppidum ». Ci-joint mon règlement de 10 €(4 numéros)

Bulletin d'adhésion à l' <b>“ASCOT”</b> Tél. 04.73.37.12.91 – e-mail : ascot@netcourrier.com ✉ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand - (C.C.P. n° 2 456 - 49 S Clermont-Fd)
Nom / Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Souhaite adhérer à l'ASCOT. Une carte d'adhérent me sera adressée en retour. Comprend l'abonnement à notre bulletin.
Adhésion annuelle : 16 € <input type="checkbox"/>
Membre bienfaiteur (30 €ou plus) <input type="checkbox"/>